

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/02/2026 - 6295 - 2015 B 04006 - 811 575 349 - A.C.D

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL A.C.D.		171 AVENUE LOUIS ROCHE	
SIRET 8 1 1 5 7 5 3 4 9 0 0 0 1 4		92230 GENNEVILLIERS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Entretien et réparation de véhicules autom Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	9 378	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
INTEGRAL GESTION 28 RUE DE LA CHAPELLE 75018 PARIS Tél: 01 53 35 87 70			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu GENNEVILLIERS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2023			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065													
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d					
Montant des distributions										e			
autres que celles visées en (a),										f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g			
								h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j					
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :									
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les						
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.					
					5	6	7	8					
K DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À					0 %		15 %		19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

ATTENTION : TOTAL ACTIF diffère TOTAL PASSIF
Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise		SARL A.C.D.		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		171 AVENUE LOUIS ROCHE		92230 GENNEVILLIERS				
Numéro SIRET *		8 1 1 5 7 5 3 4 9 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 8				
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2				
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2				
				Net 3				
				Net 4				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	482	016	482		
	Immobilisations corporelles *		028	86 328	030	66 968	19 360	23 811
	Immobilisations financières * (1)		040	17 665	042		17 665	17 665
	Total I (5)		044	104 475	048	67 450	37 025	41 476
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	163 272	052		163 272	194 620
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	353 133	070		353 133	508 185
		Autres * (3)	072	124 137	074		124 137	176 962
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	412 107	086		412 107	223 073	
Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	1 052 650	098		1 052 650	1 102 841	
Total général (I+II)		110	1 157 124	112	67 450	1 089 674	1 144 316	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100 000		100 000	
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		3 800		3 800	
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131					
	Report à nouveau		134		3 566		(241 068)	
	Résultat de l'exercice		136		42 191		244 633	
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		149 557		107 366	
Provisions pour risques et charges		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		38 710		53 913	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				450	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		346 987		299 514	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	258 200			674 999	
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176		940 118		1 028 876	
	Total général (I + II + III)		180		1 089 674		1 136 242	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 555	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.C.D.

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	1 049 612	1 753 803
	Production vendue	biens	215	214		
		services *	217	218	1 043 879	1 467 074
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(31 348)	8 770
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	8 417	9 219
	Autres produits			230	17 997	17 633
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		232	2 088 557	3 256 499
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	867 088	1 268 944
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 1 404 - immobilier)		242	469 313	794 878
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 9 800)	243	244	33 855	51 981
	Rémunérations du personnel *			250	451 390	628 083
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	119 861	165 163
	Dotations aux amortissements *			254	7 006	21 861
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)	259	262	30 619	42 809
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	260			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Total des charges d'exploitation	(II)		264	1 979 131	2 973 720
				270	109 426	282 779
	Produits financiers	(III)		280		15
	Produits exceptionnels	(IV)		290		100 294
	Charges financières	(V)		294	7 444	20 926
	Charges exceptionnelles	(VI)	347	300	58 384	117 528
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306	1 407	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	42 191	244 633
				312	42 191	314
B - RÉSULTAT FISCAL	Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			316		
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			318		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			322		
	Provisions non déductibles *			324	1 407	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			330	5 761	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		251		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	998		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
RÉINTÉGRATIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981				
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345		992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989				
DÉDUCTIONS	Investissements outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Zone de développement prioritaire (44 septies decies)	993				
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies decies)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1			352	49 359	354
	Déficit col. 2			356		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					
DÉFICITS	Déficits antérieurs reportables : * 39 981					360
	Déficits antérieurs imputés sur le résultat :					39 981
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
				370	9 378	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.D.

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES AMENDES		5 761
Total des réintégrations diverses	330	5 761

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.D.

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	482	412		414		416	482	482
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 300	442	2 555	444		446	3 855	3 855
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	76 382	462		464		466	76 382	76 382
	Autres immobilisations corporelles	470	6 091	472		474		476	6 091	6 091
Immobilisations financières		480	17 665	482		484		486	17 665	17 665
TOTAL		490	101 920	492	2 555	494		496	104 475	104 475
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	482	502		504		506	482	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	376	532	326	534		536	702	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	46 521	552	14 372	554		556	60 893	
	Autres immobilisations corporelles	560	5 126	562	247	564		566	5 373	
TOTAL		570	52 505	572	14 945	574		576	67 450	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.D.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	39 981
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent. (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	39 981
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits de l'exercice				860	
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	404 560
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	254 127
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Comptabilité : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

5

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.D.				Néant ☐		
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	15	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	2 093 491	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	2 093 491	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	11 850	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113	8 417	
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	6 147	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	26 414	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	902 164	
Variation négative des stocks				145	31 348	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	123 528	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	30 619	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	1 087 658	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	1 032 247
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	1 032 247	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	2 093 491	Effectifs au sens de la CVAE *	023	15
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026				
Période de référence	024	01/01/2022	160	31/12/2022		
Date de cessation	186					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 1 5 7 5 3 4 9 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.C.D.

ADRESSE (voie)

171 AVENUE LOUIS ROCHE

CODE POSTAL

92230

VILLE

GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	3 400
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ACD ONE

N° SIREN (si société établie en France) 503406662 % de détention 53.13 Nb de parts ou actions 3 400

Adresse : N° 52 Voie BIS RUE BONNEVIDE

Code postal 93200 Commune ST DENIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AMROUNI Prénom(s) SAMIR

Nom marital % de détention 40.63 Nb de parts ou actions 2 600

Naissance : Date 180979 N° Département 93 Commune SAINT DENIS Pays

Adresse : N° 40 Voie RUE BAUDIN

Code postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 1 5 7 5 3 4 9 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.C.D.

ADRESSE (voie)

171 AVENUE LOUIS ROCHE

CODE POSTAL

92230

VILLE

GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL A.C.D.

au capital de 100 000.00 Euros
RCS NANTERRE N° 811575349
Siège social : 171 AVENUE LOUIS ROCHE
92230 GENNEVILLIERS

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 2 062 142.80 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 3 229 647.18 Euros, soit une diminution de 36.15- %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 42 191.11 Euros, soit 2.05 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 2 088 556.71 Euros contre 3 356 808.13 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 37.78- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 2 046 365.60 Euros contre 3 112 174.94 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 34.25- %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 571 250.65 Euros et représentent 27.70 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 27.99- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 7 005.50 Euros et représentent 0.34 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 101 981.61 Euros soit 4.95 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	1 102 840.65	-	1 046 805.63	=	56 035.02
Exercice en cours	1 052 649.63	-	940 117.53	=	112 532.10

Soit une augmentation de 56 497.08 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 42 191.11 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	42 191.11	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	100 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	3 800.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	45 756.69	Euros
Situation nette	:	149 556.69	Euros

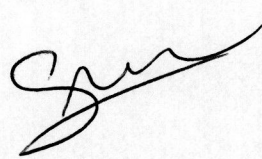
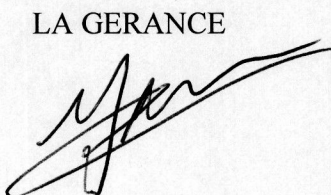
4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

  LA GERANCE

SARL ACD
société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 177 -197, avenue Louis Roche
92230 Gennevilliers
RCS NANTERRE 811 575 349

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois,
Et le 30 juin,

Les associés représentant 100% des parts sont présents ou représentés

Le gérant préside la séance.

Le Président dépose sur le bureau :

- Le rapport de Gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- Quitus de la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comptable bénéficiaire de 42.191 euros, de la manière suivante :

Résultat : 42.191 euros

Report à nouveau : 42.191 euros

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

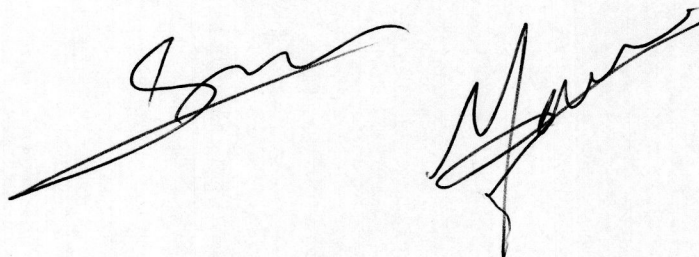
TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnent l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, both slanted upwards to the right.

SARL ACD
société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 177 -197, avenue Louis Roche
92230 Gennevilliers
RCS NANTERRE 811 575 349

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE AU 31/12/2022

Le 30 juin 2023

Messieurs,

L'exercice écoulé le 31 décembre 2022 engendre un bénéfice comptable de 42.191 euros que je vous propose d'affecter au report à nouveau de la manière suivante :

Résultat : 42.191 euros
Report à nouveau : 42.191 euros

Cette proposition sera soumise aux votes lors de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée approuvera cette affectation.

La gérance.

